

Safer's®

SLUG AND SNAIL BAIT II

PASTILLE

COMMERCIAL

PRÊT À L'EMPLOI

COMMANDES: Les limaces et les escargots

Pour une utilisation autour des légumes, des arbres fruitiers, baies, plantes ornementales, les pelouses
et les serres

FACILE À UTILISER

PRINCIPE ACTIF: Ferric Sodium EDTA.....6%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Avertissement, contient l'allergène blé

NO. LOI 28774 LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET 10 Kg

Woodstream Canada Corporation

Unit 1, 25 Bramtree Court, Brampton, ON L6S 6G2

1-800-800-1819

MODE D'EMPLOI:

NE PAS contaminer l'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

MOMENT DE L'APPLICATION: Tôt le matin ou le soir est le meilleur moment pour appliquer l'appât, comme les limaces et les escargots se déplacent et se nourrissent surtout la nuit ou tôt le matin., Ré-appiquer si l'appât est consommé, ou à des intervalles de 14 jours si les limaces et les escargots continuent d'être un problème.

Où s'appliquer: Tous les endroits susceptibles d'infestation (c.-à-d lieux humides) devraient être traités. Traiter aussi autour du périmètre de la superficie des cultures où se cachent les limaces ou escargots pendant la journée. Les limaces et les escargots préfèrent les endroits humides autour et au sein de cultures maraîchères, dans et autour de mauvaises herbes ou des fossés autour des bordures de champs, et de plantes vivaces herbacées à feuilles. Bien que l'on ne s'attend pas à de la phytotoxicité, il est recommandé qu'un petit groupe de plantes ou une petite surface soit traitée avec Safer's Slug & Snail Bait II avant de traiter toute une récolte.

COMMENT appliquer : Safer's Slug & Snail Bait II doit être appliqué uniformément sur la surface du sol autour ou à proximité des plantes et des zones à protéger. Ne pas placer l'appât en piles. Le sol doit être humide, mais sans eau stagnante. Le produit peut être appliqué à l'aide d'équipement au sol comme un épandeur à main ou de type rotatif. Utiliser les doses supérieures pour lutter contre les limaces et les escargots à des niveaux de pression parastaire plus élevés.

TAUX D'APPLICATION

Cultures / utilisation	Le taux	Instructions
Légumes	11-22 kg/ha	Disperser uniformément les appâts autour du périmètre de légumes et entre les rangées où les limaces ou escargots sont observés.
Fruits de verger	11-22 kg/ha	Pour les arbres matures dans les vergers, disperser uniformément appât uniformément autour de la base des arbres où les limaces ou escargots sont observés. Pour les nouveaux semis, répandre des appâts uniformément dans une bande de 15 cm autour de la base de la tige où les limaces ou escargots sont observés.
Baies	11-22 kg/ha	Disperser uniformément à la main ou avec des épandeurs granulaires dans le périmètre de la parcelle et entre les lignes où les limaces et les escargots sont observés. Pour les petites parcelles, appliquer uniformément l'appât autour des pieds des plantes à protéger contre les limaces et les escargots. Ne pas diffuser sur toute la zone, mais traiter sélectivement.
Grandes cultures	11-22 kg/ha	A tous les stades de croissance, appliquer uniformément l'appât entre les rangées et autour du périmètre du champ où les limaces ou escargots sont observés.

Vignobles	11-22 kg/ha	Disperser uniformément les appâts à la base des vignes et entre les rangées où les limaces ou escargots sont observés.
Blé	11-22 kg/ha	Disperser uniformément les appâts avec un épandeur de granulés dans les zones où limaces ou escargots sont observés.
Herbe cultivée pour la production de semences (gazon et fourrages)	11-22 kg/ha	Disperser uniformément les appâts avec un épandeur de granulés dans les zones où limaces ou escargots sont observés.
Légumes de serre	2 g/m ² or 1 g/ 10 pots mesurant 23 cm de diamètre	Disperser uniformément les appâts sur la surface du sol de plantes en pot endommagées par les limaces ou les escargots. Les appâts peuvent aussi être dispersés uniformément autour des pots sur des bancs de serre.
Plantes ornementales de serre	2 g/m ² or 1 g/ 10 pots mesurant 23 cm de diamètre	Pour les grandes surfaces, disperser uniformément les appâts sur la surface du sol de plantes en pot endommagées par les limaces ou escargots. Les appât peuvent aussi être uniformément dispersés dans des pots sur des bancs de serre.
Plantes ornementales de pépinières cultivées à l'extérieur	2 g/m ²	Disperser uniformément les appâts dans une bande circulaire de 15 cm de large autour de la base des plantes à protéger où les limaces ou escargots sont observés.
Plantes ornementales de pépinières en pots cultivées à l'extérieur	2 g/m ² or 3 g/ 10 pots mesurant 46 cm de diamètre	Disperser uniformément les appâts sur la surface du sol de conteneurs où les limaces ou escargots sont observés. Les appât peuvent également être dispersés de façon uniforme sur la surface du sol autour des pots.
Pelouses, terrains de golf, gazonnières	2 g/m ²	Disperser uniformément les appâts avec un épandeur de granulés dans les zones où les limaces ou escargots sont observés.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Peut provoquer une irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Portez des gants et lunettes imperméables lors de l'application, pendant le mélange, le chargement, et activités de réparation / de nettoyage. Éviter le contact main-bouche. Évitez l'utilisation dans les zones fréquentées par les animaux domestiques. Se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Si ce produit antiparasitaire doit être utilisé sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et que vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, visitez le site Web de CropLife Canada à: www.croplife.ca
Ne pas appliquer par voie aérienne.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'indications d'un centre antipoison ou d'un médecin . Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si sur la peau ou les vêtements: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un

médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si dans les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Prendre la personne affectée à une zone sécuritaire et non contaminée. Consulter immédiatement un médecin si des rougeurs, gonflement, démangeaisons, brûlures ou de difficulté respiratoire. Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Informations toxicologiques: Traiter les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ne pas appliquer directement dans l'eau.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. Contactez votre distributeur / vendeur ou la municipalité locale pour l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte:

1. Trois fois ou rincer à pression le contenant vide. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec exigences provinciales.
2. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur.

S'il n'y a pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus d'informations concernant l'élimination des produits non utilisés ou contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Avis à l'utilisateur:

Ce produit antiparasitaire doit être utilisé uniquement en conformité avec les directives sur l'étiquette. Il s'agit d'une infraction en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires à utiliser ce produit d'une manière qui est incompatible avec les directives sur l'étiquette.